10e révision de l'AVS : la montagne et la souris

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **79 (1991)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-279697

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

10e révision de l'AVS

La montagne et la souris

(pbs) – Les débats au Conseil des Etats ont volé bas. Il faut dire que les députés n'avaient à se mettre sous la dent qu'une modeste réformette, après 12 (douze !) ans de travail. Les seules modifications importantes concernent les hommes: introduction d'une rente de veuf, autorisation de prendre sa retraite à partir de 62 ans moyennant une réduction de la rente. On a aussi amélioré la situation des femmes divorcées.

A part cela, et malgré les interventions énergiques et souvent caustiques des conseillères Bühler (SH), Meier (LU) et Jaggi (VD), on a refusé aux femmes les deux améliorations qu'elles espéraient: le splitting (rentes indépendantes de l'état civil), et l'attribution d'un «bonus éducatif» pour les années où les femmes ont élevé des enfants ou soigné des parents âgés en renonçant à un travail rétribué. Bien heureux encore qu'on n'ait pas, comme cela a été demandé expressis verbis, ramené l'âge de la retraite pour les femmes de 62 à 65 ans, ce «privilège» (sic) étant décidément excessif.

Pas d'avancée vers l'égalité. (Photo CO Genève)

Cette soi-disant révision de l'AVS laisse un goût amer à celles et à ceux qui espèrent d'un acte législatif qu'il soit un pas en avant dans la marche vers l'égalité. Explication (?) du conseiller fédéral Cotti: le nouveau droit matrimonial, qui aurait justifié le splitting, n'est pas encore entré dans les mœurs, l'égalité n'est pas encore réalisée dans notre société, «l'AVS n'a pas à préparer cette égalité, elle ne peut que l'accompagner».

D'où peut alors venir le progrès, si ce n'est d'un effort continu des femmes elles-mêmes ?

Cet accouchement d'une souris par la montagne a été sanctionné par 30 voix contre 13.

UNIVERSITE DE LAUSANNE

Notre Faculté des sciences met au concours deux postes de

Professeur ordinaire (full professor)
en physique expérimentale de la matière condensée

Entrée en fonction: octobre 1992 ou à convenir.

Les titulaires des postes participeront aux tâches d'enseignement de l'Institut de physique expérimentale en physique générale et en physique du solide. Pour leurs recherches, les titulaires disposeront de l'infrastructure de l'institut (cryogénie, production de hauts champs magnétiques, métallurgie, centre de micro-analyse).

Les candidatures (avec curiculum vitæ et liste de publications) doivent parvenir avant le 31 août 1991 à M. le prof. J.-C. Bünzli, Doyen de la Faculté des Sciences, Collège propédeutique, CH-1015 Lausanne. Renseignements complémentaires auprès de M. le prof. G. Wanders, président du Collège des professeurs de la section de physique, CH 1015 Lausanne, tél. 021/692 23 84. Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

UNIVERSITE DE LAUSANNE

Notre Faculté des sciences sociales et politiques met au concours un poste de professeur ordinaire, plein temps,

de Systèmes politiques comparés: Pays du Tiers Monde

Entrée en fonction: 1er septembre 1992.

Les candidatures avec curriculum vitæ et publications en deux exemplaires sont à adresser jusqu'au **30 mai 1991** au Président de la Commission de présentation «Pays du Tiers Monde», Faculté des SSP, BFSH 2, CH - 1015 Lausanne-Dorigny, tél. 021/692 46 55. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.